

REVUE DE JURISPRUDENCE COMMERCIALE [ANCIEN JOURNAL DES AGRÉÉS] (RJ COM.)

Titre

Revue de jurisprudence commerciale [ancien Journal des agrées] (RJ Com.)

Auteur(s)

TANCREDE Jean (directeur de publication et de rédaction jusqu'en 2009)

DEICHTMANN Jean (Directeur de la publication)

LELOUP Jean-Marie (Directeur scientifique)

Date

1957

Éditeur(s)

SEJEFFE (jusqu'en 2009)

Transactive Thomson Reuters (2009 -...)

Support

Papier

Type de document

Revue

Périodicité

Bimestrielle

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine

Domaines du droit

Droit économique

Droit privé

Droit commercial - Droit des affaires

Contenu

Articles de doctrine

Jurisprudence :

- Commentaires de jurisprudence dont la reproduction du texte intégral de la décision
 - Sommaires de jurisprudence annotée : résumé de la décision et observations
 - Bibliographie (rubrique irrégulière) : nouveaux ouvrages, thèses, éditions...
 - Colloque (rubrique irrégulière) : comptes-rendus de colloques en fonction de l'actualité scientifique
 - Notes de Lecture (rubrique irrégulière) : critique d'un ouvrage particulier
 - Evénements (rubrique irrégulière) : annonces des principaux colloques et tables rondes
- Parution de numéros spéciaux consacrés à un thème particulier (aucune périodicité)

Type de classement

Méthodique.

- Regard
- Etudes
- Chroniques
- Boulevard des arts

Clefs d'utilisation

Sommaire dans chaque numéro mensuel.

Tables annuelles :

- table chronologique des textes commentés
- table alphabétique des auteurs
- table analytique alphabétique des matières
- table chronologique de la jurisprudence commentée

Tables vicennales :

- table alphabétique des matières
- liste chronologique des décisions
- table alphabétique des auteurs

Notes

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1) mise à jour par Laurence BAUDET (SCD Lyon 3)

Date de création

07-11-2016

Date de mise à jour

12-09-2018

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).